SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 19H00

Date de convocation : 1er décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de Présents : 12
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.
Excusés : Valérie CHAMAILLARD.
Non Excusés : Nadine GUEREC.

Madame Valérie CHAMAILLARD n'a donné aucun pouvoir.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Monsieur Jean-François KERDAL a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du 3 novembre 2025.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **approuvent, à l'unanimité des membres présents,** le compte rendu de la séance du 3 novembre 2025.

2) Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025.
Le conseil, **à l'unanimité des membres présents**,
VU l'article L1612-1 du CGCT,
VU les votes du budget primitif et des décisions modificatives du Budget Principal,
CONSIDÉRANT la présentation faite par M. BOUEDO, Maire,
Après en avoir délibéré,
Article 1 : **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes :

Chapitre	Compte	BP 2025 + DM	RAR 2024	Plafond d'ouverture des crédits	Ouverture de crédits en 2026
20	203	34 790,75 €	19 790,75 €	3 750,00 €	3 750,00 €
	2051	3 000,00 €	0,00 €	750,00 €	750,00 €
21	2152	577 842,93 €	0,00 €	144 460,73 €	144 460,73 €
	21538	111 502,00 €	71 502,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	2157	31 700,00 €	0,00 €	7 925,00 €	7 925,00 €
	2183	1 200,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €
	2184	9 000,00 €	0,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
	2188	35 000,00 €	0,00 €	8 750,00 €	8 750,00 €
23	231	812 668,14 €	42 759,09 €	192 477,26 €	192 477,26 €
	238	22 157,07 €	0,00 €	5 539,27 €	5 539,27 €

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Maire, à signer les documents relatifs à cette affaire

3) Extension et rénovation énergétique et phonique de la salle des fêtes : validations et attributions des lots du deuxième appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après acceptation du comité de prêt du Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan, **et après délibération**, **et à l'unanimité des membres présents,**

- autorise le Maire à contracter un prêt à moyen terme BEI Transition énergétique 15 ans de 89 000,00 €, au taux fixe aux conditions suivantes :

- **Taux fixe :** 3.35 %,
- **Garantie :** néant.
- O**bjet : Travaux extension et rénovation énergétique de la salle des fêtes – Prêt BEI transition énergétique.**

- **autorise** le Maire à contracter un prêt complémentaire 15 ans à moyen terme de 311 000,00 €, aux conditions suivantes :

- **Taux fixe :** 3.59 %,
- **Garantie :** néant.
- **Objet : Travaux extension et rénovation énergétique de la salle des fêtes.**

- **autorise** le Maire à contracter un prêt IN FINE 3 ans à court terme de 370 000,00 € aux conditions suivantes :

- **Taux variable :** 2,91 % = E3M + 0.88 % soit un taux plancher de 0.88 %,
- **Garantie :** néant.
- **Objet : Avance sur subventions et TVA en lien avec le financement de l'extension et rénovation énergétique de la salle des fêtes.**

4) Cimetière et jardin du souvenir : tarifs 2026.

L'assemblée délibérante **maintient, à l'unanimité des membres présents,** et après délibération, les tarifs pour l'année 2026, comme suit :

- le caveau de 15 ans à 95,00 € (le m2),
- le caveau de 30 ans à 190,00 € (le m2),
- le columbarium de 15 ans à 250,00 €,
- le columbarium de 30 ans à 500,00 €.

Et **fixe** la dispersion des cendres à 100,00 € (avec plaque sans gravure).

5) Tables et bancs : tarifs 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, et **à l'unanimité des membres présents, maintiennent**, pour l'année 2026, la location de l'ensemble 1 table et 2 bancs à 2 € (aux particuliers), et précise que la location est gratuite pour les associations.

6) Tarif de la garderie 2026.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **maintiennent** au 1er janvier 2026, et **à l'unanimité des membres présents**,

- à 1,00 € la demi-heure commencée,
- à 3,00 € la demi-heure commencée à compter de 18h30 (horaire de garderie),
- l'étalement des dettes dès lors que la facture s'élève à 30,00 €.

7) Révision des loyers de la Résidence Saint-Georges.

Après discussion et délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents**, **valide** une majoration des loyers de 1,04 % hors charges locatives à partir du 1er janvier 2026

8) Devis bulletin communal 2026.

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré, **autorise** le Maire, **à l'unanimité des membres présents**, à signer le devis d'un montant ht de 1 856,00 €.

9) Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques (année 2025).

Le conseil municipal **décide** après délibération **et à l'unanimité des membres présents**, pour l'année 2025

- de fixer les tarifs de la redevance pour occupation du domaine public communal respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain (2,975 km),
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien (12,387 km),
- 20 € par m^2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques ($2m^2$).
- **d'inscrire** annuellement cette recette au compte 70323.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au lundi 26 janvier 2026 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 HEURES 35.